

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VERZEILLE 506/2024**

Envoyé en préfecture le 05/08/2024
Reçu en préfecture le 05/08/2024
Publié le 06/08/2024
ID : 011-211104088-20240730-5062024-DE

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Nombre de membres présents : 9	Vote par procuration : 2
--	---------------------------------

Présents : Christian AUDIER, Marie-Lyne EXPERT, Frédéric AUDIER, Ludovic BERAIL, Laurence MAURI, Pierre-Jean VILASI, Jacky CROIBIER, Mohamed SABRI.

Absents excusés : Cynthia COURRIEU, Rachel RIVAL (procuration Laurence MAURI), Martine LARREGOLA (procuration Christian AUDIER).

Secrétaire de Séance : Frédéric AUDIER

Le trente juillet deux mille vingt-quatre le Conseil Municipal de la Commune de Verzeille, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la Présidence de Monsieur Christian AUDIER, Maire.

OBJET : Vente de l'atelier communal.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Mr MOREL Jean et Mme MOREL Sylvianne née Laveder souhaitent se porter acquéreur de l'atelier communal situé sur la parcelle cadastrée AB numéro 165, dont la commune est propriétaire depuis 2007. Il y a lieu de désigner le notaire afin d'établir l'acte de vente correspondant. Il propose au Conseil Municipal l'étude de Maître NOURY Patrice, Notaire à Leuc (11250).

La vente se définit ainsi :

Acquéreur : Mr Morel Jean et Mme MOREL Sylvianne née Laveder.

Adresse actuelle : 2 Rue de la Treille 11250 VERZEILLE

Références cadastrales : AB 165

Surface totale : 132 ca

Prix de vente : 40 000€ TTC

Les acquéreurs sont informés que cet atelier ne pourra être vendu que lorsque le nouvel hangar communal sera utilisable par la commune.

Ils ont également connaissance qu'à ce jour, Monsieur le Maire n'est pas en capacité de donner une date précise pour cette vente.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'approuver** le prix de vente de 40 000€ TTC, et désigne Maître NOURY Patrice, notaire à Leuc, pour la réalisation de l'acte de vente cité en objet selon les conditions fixées et établies ci-dessus.
- **D'autoriser** Mr le Maire à prendre toutes les dispositions et signer tous les documents relatifs à cette vente.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS PAR LES MEMBRES PRESENTS QUI ONT SIGNE AU REGISTRE

En mairie le 30/07/2024
Le Maire, Christian AUDIER

